



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 février 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Carole Anache, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

David le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Serge Nilly

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33


Secrétaire de séance : Carole Anache

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 12/02/2015

**5 - Etude de diagnostic de la Maison des Archers – 7 rue Dom Morice :
demande de subvention à la DRAC**Pour l'"~~arrondissement~~"compétente"par délégation

La  Maison des Archers est un bâtiment du XVI^e siècle protégé au titre des Monuments Historiques (CLMH 07/12/1972), qui accueille des publics essentiellement lors des expositions temporaires organisées par la Ville de Quimperlé en période estivale. En 2012 et 2013, la Ville de Quimperlé a dû entreprendre des travaux d'urgence de réparation. Il s'agissait de reprendre le mur de refend intérieur en pierre et de consolider des éléments de charpente au 1^{er} étage.

L'Architecte des Bâtiments de France a proposé de lancer une étude de diagnostic de ce bâtiment. En effet, il est fortement souhaitable de réaliser une étude sanitaire afin de déterminer son état général, les travaux à envisager et les coûts.

Ce type d'étude, dont le montant s'élève à **14 990 € HT pour la Maison des Archers**, peut être subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

DEPENSES		RECETTES	
Etude de diagnostic	14 990,00 €	DRAC (50%)	7 495,00 €
		Ville de Quimperlé	7 495,00 €
TOTAL (HT)	14 990,00 €	TOTAL	14 990,00 €

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la DRAC Bretagne et à signer tout document dans ce sens.

Avis favorable de la commission culture patrimoine du 21 janvier 2015

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 28 janvier 2015

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ